

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

11 février 2017

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 9 heures

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

19 présents 3 pouvoirs
22 voix exprimées sur 23

secrétaire : Corinne Ferland

M. le Maire ouvre la séance en précisant que 3 délibérations pourraient se rajouter à l'ordre du jour si aucun membre ne s'y oppose. Elles ont été envoyées hors délai par Mme La Secrétaire Générale car prévues après l'envoi officiel.

Aucun membre ne s'opposant à cette démarche, M. le Maire remet les 3 délibérations qui seront examinées en questions diverses.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016

Voté à l'unanimité

Décisions du Maire depuis le 16 décembre 2016

- Marché à bons de commande pour vérifications périodiques réglementaires des bâtiments communaux pour un montant de 3 330 € HT
- Contrat de maintenance d'une plate-forme d'élévation pour handicapés au centre de loisirs : société OTIS pour un montant de 357,62 € TTC

- Contrat de location et de livraison pour les fontaines d'eau à bonbonne EBAC avec la SARL SODACO-FONTAINES DU PAYS VERT
- Contrat de dépannage pour l'entretien de l'éclairage public de la commune
- Avenant n°1 au contrat de maintenance des logiciels de la mairie de Cosnac par ODYSSEE INFORMATIQUE pour un montant de 1 324,50 € HT
- Contrat d'assurance ANATEEP 2017 – Transport d'enfants pour un montant de 205 € HT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

M. le Maire expose que la loi ALUR du 24 mars 2014 instaure un transfert obligatoire de la compétence PLU et documents d'urbanisme à l'EPCI à compter du 27 mars 2017 sauf si une minorité de blocage représentant au moins 25 % des communes et au moins 20% de la population totale de l'EPCI a voté contre ce transfert.

La proposition faite au conseil municipal de Cosnac est de conserver la compétence à l'échelon communal afin que ce document de planification reflète ce que la commune souhaite en terme d'évolutions pour les années à venir et reste élaboré au niveau communal et non intercommunal.

M.Geneste demande ce qui se passerait si une minorité de blocage s'opposait, au niveau de l'agglomération ?

La réponse ce serait l'obligation de passer à un PLU inter-communal.

M. Gaillard précise qu'il préfère s'abstenir, il considère qu'il faut aller dans ce sens. Une agglomération est faite pour ça, il suffit juste de se mettre autour d'une table et il vaut mieux être moteur que subir.

M. le Maire précise que la révision de notre PLU est prévue. Ce document devra refléter ce que la commune souhaite en terme d'évolution urbanistique pour les années à venir (si toutefois un PLUI devait se mettre en place, il serait difficile de lancer cette révision.)

M. Geneste précise que l'opposition vote « pour » mais le sujet renvoie à la maîtrise du droit du sol. Le PLU doit-il s'éloigner de la maîtrise locale et de proximité ?

M. le Maire rajoute qu'il y a déjà le SCOT pour les grandes lignes générales et que le débat sur le PLUI s'ouvrira, de nouveau , lors de l'installation des nouveaux conseils municipaux en 2020.

1 abstention : Alain Gaillard

21 voix : pour

2- Projet d'agrandissement du cimetière communal

M. Pelissier lit le contenu de la délibération. M. le Maire précise que le projet d'agrandissement du cimetière avance. Le maître d'œuvre a remis le projet lors de la dernière commission. Il convient à présent de lancer l'enquête publique et de solliciter les différents avis qui en découleront.

M. le Maire précise que la dernière commission « cimetière » a pré-validé le projet mais il faut attendre les conclusions de l'enquête publique pour une validation définitive.

Mme Ferland demande combien d'années cela permettrait de reporter la création d'un nouveau cimetière ? M. le Maire lui répond 7 ou 8 ans environ, mais plusieurs facteurs pourraient contredire la fiabilité de cette estimation (nombres de décès....)

1 abstention : Corinne Ferland

21 voix : pour

3- Classe de découverte à La Martière

Mme Martin expose que le professeur des écoles M. Bosch (niveau CE2) a fait une demande d'un séjour de 8 jours en classe de découverte sur le site de La Martière à Oléron avec ODCV, au mois de mai. Cette demande a été acceptée. Dans le cadre des classes découvertes organisées par l'ODCV, la commune demandeuse doit une participation financière à hauteur de 30% sur la part du séjour de chaque enfant.

Sur un montant de 558 € (somme globale par enfant), le montant pour la commune s'élèvera à 167,40 € par élève ; les parents devront 100 € (grâce au don important de l'AGSC 67,40 € seront pris sur la coopérative scolaire) et le département prend à sa charge le reste.

Voté à l'unanimité

4- Remboursement d'un sinistre sur véhicule

M. le Maire expose qu'il s'agit d'un sinistre survenu en fin d'année 2016 dans le bourg par l'un de nos agents. Le rétroviseur du véhicule a été endommagé et a donc dû être remplacé. Le montant des réparations étant inférieur au coût de la franchise, la commune paie directement les réparations.

Voté à l'unanimité

FINANCES

5- Accessibilité 2017 - demande de subvention DETR

Mme Ferland explique que les travaux d'accessibilité continuent en suivant la programmation qui avait été actée par la sous-commission départementale et en est très satisfaite.

Cette délibération permet de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2017. Les dossiers doivent être déposés avant le 28/02/17.

Voté à l'unanimité

6- Accessibilité 2017 – demande de subvention

Mme Ferland explique qu'il s'agit d'une délibération identique à la précédente mais que le dossier de subvention est adressé au Conseil Départemental.

Voté à l'unanimité

7- Agrandissement du cimetière communal – demande de subvention DETR

Mme Ferland explique que dans le cadre du projet d'agrandissement du cimetière, il est possible, cette année, de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Un devis estimatif des travaux a donc été demandé au maître d'œuvre afin de pouvoir faire passer cette délibération dans les temps pour déposer le dossier de demande de subvention avant le 28/02/2017.

Voté à l'unanimité

8- Rénovation de la salle polyvalente – demande de subvention

Mme Ferland explique que les travaux en régie ne sont pas pris en charge. Il s'agit donc de solliciter une subvention sur la peinture de l'ensemble de la salle polyvalente. Des devis ont été demandés auprès d'entreprises Cosnacoises.

Voté à l'unanimité

9- Rénovation de la salle polyvalente – demande Fonds de Soutien Territorial (FST) 2017 de l'Agglomération de Brive

Mme Ferland explique qu'il s'agit d'une délibération identique à la précédente mais pour une demande de subvention auprès de l'Agglo au titre du FST (à laquelle la commune de Cosnac ne pouvait pas prétendre jusqu'à présent car le seuil était fixé à 3000 habitants.)

Voté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

10- Mise à jour du tableau des effectifs

M. le Maire explique qu'un de nos agents fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2017. Dans un souci de bonne organisation du service , il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1er juin à temps plein afin qu'il y ait 1 mois d'adaptation pour cette personne recrutée avant les vacances d'été.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1- Dénomination des rues

Mme Coste explique que l'impasse du pont de pierre (en bas du lotissement des bouleaux) n'avait jamais eu de dénomination lors des dernières délibérations prises. Des demandes ont été faites par les riverains, il s'agit donc d'une régularisation.

Voté à l'unanimité

2- Bail emphytéotique à construction – résiliation partielle de bail

M. Cappe expose qu'une demande d'acquisition de logement a été faite par un locataire de l'un des logements de Corrèze Habitat situé au lotissement de La Croix St Clément. La commune ayant signé un bail emphytéotique à construction en 2004 (pour 55 ans) avec l'OPH Corrèze Habitat, il convient qu'elle donne son accord sur le prix de vente du terrain dont la valeur vénale a été estimée par le service France Domaine à 10 800 euros.

Voté à l'unanimité

3- Agrandissement du cimetière communal – demande de subvention

Mme Ferland explique qu'il s'agit de la même délibération que la 7 (voir ci dessus) mais celle-ci permet de solliciter une subvention du Conseil Départemental. Ce dernier n'a pas encore délibéré sur les taux de subventions pour l'année 2017 ; le service d'aides aux communes a donc recommandé de délibérer avec le taux de 2016 soit 40% de subvention. Si ce taux venait à être modifié, il faudra envisager une délibération rectificative.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 9h45

